

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **9 décembre 2019 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

19-12-453

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

19-12-454

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019.

ADOPTÉE

Appui au projet de demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local - rejeté

19-12-455

Horaire des séances du conseil pour l'année 2020

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le calendrier des séances ordinaires 2020 du conseil municipal; qui auront lieu en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville :

Janvier : Lundi le 13 à 19h30;	Août : Lundi le 10 à 19h30;
Février : Lundi le 10 à 19h30;	Septembre : Lundi le 14 à 19h30;
Mars : Lundi le 9 à 19h30;	Octobre : Lundi le 5 à 19h30;
Avril : Lundi le 6 à 19h30;	Novembre : Lundi le 9 à 19h30;
Mai : Lundi le 11 à 19h30;	Décembre : Lundi le 14 à 19h30;
Juin : Lundi le 8 à 19h30;	Décembre (budget) : Lundi le 21 à 19h30;
Juillet : Lundi le 13 à 19h30;	Décembre : Lundi le 21 à 20h00;

ADOPTÉE

19-12-456

Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ pour l'année 2020

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec, comprenant l'accès au Carrefour du capital humain, soit renouvelée pour l'année 2020 au coût de 7 620,74 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Appui au projet Mobilisation - rejeté

19-12-457

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 12-11-2019 au 08-12-2019 260 956,89 \$
- nos M1973 à M1987 & A47733 à A47762

Chèques annulés:

<u>En date du</u>	<u>nos</u>	<u>montant</u>
2019-07-17	A46429	(32,00 \$)
2019-10-31	A47686	(22 014,35 \$)

- dépôts salaires des périodes 2019-45 à 2019-49

ADOPTÉE

19-12-458

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 09-12-2019 373 253,01 \$
nos A47763 à A47907

ADOPTÉE

19-12-459

Approbation d'une carte de crédit au nom de la Ville

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer tous documents nécessaires à l'obtention d'un compte de carte de crédit d'une capacité maximale de 5 000 \$ au nom de la ville;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription, de renouvellement ou de remplacement des cartes;

QUE le dernier paragraphe de la résolution 10-06-173 soit modifié par l'ajout à la fin de la liste des fournisseurs de «- Visa Desjardins »;

MODIFICATION

*Procès-verbal de
correction 5 mars 2020*

QUE tout utilisateur d'une carte de crédit au nom de la Ville doive obligatoirement remplir un bon de commande préalablement à l'utilisation de la carte et que son utilisation est soumise au *Règlement no 2009-168 Concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.*

QUE les personnes suivantes reçoivent une carte reliée au compte de crédit de la ville :

Nom	Fonction	Limite permise
Mario Juairé	Directeur général	2 000,00 \$
Dave Leclerc	Directeur travaux publics	1 000,00 \$
Étienne Couture	Directeur loisirs	500,00 \$
Sébastien Gingras	Directeur communications	500,00 \$
Christian Chartier	Directeur serv. prot. incendie	1 000,00 \$

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers – Club de Hockey le Titan au 31 mai 2019 – dépôt

Dépôt d'états financiers – Patrimoine Princeville au 31 octobre 2019 – dépôt

19-12-460

Autorisation de paiement et dépôt d'états financiers révisés – OMH Princeville pour l'année 2017

ATTENDU le dépôt des états financiers révisés de l'OMH Princeville pour l'année 2017;

ATTENDU la formation de l'Office Régional d'Habitation de l'Érable qui reprend les droits et obligations des OMH municipales de la MRC de l'Érable;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer la somme de 1 006 \$ à l'ORH de l'Érable conformément aux états financiers révisés.

ADOPTÉE

19-12-461

Demande d'aide financière – Formation pompier II

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Érable en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Érable

ADOPTÉE

19-12-462

Achat d'une ambulance pour les premiers répondants

ATTENDU le besoin de remplacer l'ambulance des premiers répondants dû à son état d'usure;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur du service de sécurité incendie d'acheter de Demers, Manufacturier d'Ambulances Inc. une ambulance usagée ayant 170 000 km au compteur, montée sur un Ford F- 450, année 2012, de couleur blanche et ayant le numéro de série 1FDWE3FS0CDB16491 au coût de 22 000 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à :

- Faire toutes les démarches nécessaires à l'acquisition et la prise de possession du véhicule auprès de la S.A.A.Q.;
- Faire toutes les démarches nécessaires au transfert de l'équipement radio et communication de l'ancienne ambulance à la nouvelle;
- Faire faire le lettrage aux couleurs du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville;

D'AUTORISER la trésorière à payer la somme de 22 000 \$, plus les taxes applicables, à Demers, Manufacturier d'Ambulances Inc., pour l'ambulance;

D'AUTORISER la trésorière à payer la somme globale et maximale de 2 500 \$, pour :

- les frais d'immatriculations nécessaires à l'acquisition et la prise de possession du véhicule;
- le transfert des équipements de communication entre la vieille ambulance et la nouvelle;
- le lettrage de la nouvelle ambulance;

QUE ces dépenses soient financées à même les revenus de la taxation supplémentaire 2019.

ADOPTÉE

19-12-463

Récupération des chats et chiens 2020

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville confie à Jocelyne et Christian Houle le mandat de recevoir les animaux provenant du territoire de la Ville pour l'année 2020 au montant de 60 \$ par mois ou un montant total de 720 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-12-464

Salaire des brigadiers pour 2020

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le taux horaire des brigadiers pour l'année 2020 soit majoré de 2 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

19-12-465

Salaire de la directrice de la bibliothèque pour 2020

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le taux bihebdomadaire de la directrice de la bibliothèque pour l'année 2020 soit majoré de 93,50 \$.

ADOPTÉE

19-12-466

Achat d'abat-poussière pour la saison 2020

ATTENDU l'offre reçue des Entreprises Bourget Inc. pour l'année 2020;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'achat d'abat-poussière pour la voirie rurale au prix de 0,3349 \$ par litre pour la saison 2020 auprès des Entreprises Bourget Inc., pour une quantité approximative de 56 000 litres, pour un total approximatif de 18 754,40 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2020.

ADOPTÉE

19-12-467

Mainlevée sur des lots du développement du Golf La-Fontaine

ATTENDU qu'il subsiste une hypothèque en faveur de la Ville sur les lots 6 266 419 et 6 273 706 du développement du Golf La-Fontaine alors qu'une mainlevée de la Ville aurait dû être accordée dans des actes notariés précédents;

ATTENDU le projet préparé par Me Lyne Pineault, notaire, pour remédier à la situation;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte notarié.

ADOPTÉE

19-12-468

Demande CPTAQ – Thibodeau Auto (9034 1520 Qc Inc.)

ATTENDU QUE le demandeur 9034-1520 Québec inc. représenté par Monsieur Olivier Thibodeau s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la partie de cette propriété en dehors des droits acquis à une fin autre que

l'agriculture. Cette partie de terrain est située sur le lot 4 309 537 du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE la partie du lot 4 309 537 touchée par cette demande a une superficie 2,3080 ha ;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole reconnaît des droits acquis sur une superficie de 1,17 ha ;

ATTENDU QUE cette entreprise utilise présentement une superficie de 2,7 ha ;

ATTENDU QUE cette demande a pour but de régulariser la situation en autorisant l'usage actuel en dehors des droits acquis ;

ATTENDU QUE cette demande est également pour obtenir l'autorisation d'utiliser pour le même usage des droits acquis sur l'ensemble de la propriété ;

ATTENDU QUE cet usage est bien implanté à cet endroit, car celle-ci a débuté en 1961 et s'est agrandi en 1968 ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage en vigueur de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

19-12-469

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU2-1904)

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2017-316 de la Ville de Princeville ;

Ce règlement consiste principalement à :

- Modifier le plan de la zone 302-M;
- Modifier les normes d'implantation des bâtiments annexes;
- Modifier les usages additionnels à l'habitation;
- Modifier la définition de « terrain de camping ».

ADOPTÉE

19-12-470

Adoption du deuxième projet de Règlement modifiant le Règlement no 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU2-1904)

ATTENDU le dépôt du projet règlement modifiant le règlement no 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU2-1904) ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le deuxième projet de règlement PRU2-1904 modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

19-12-471

Étude préliminaire sur les aménagements extérieurs du centre-ville

ATTENDU l'offre de service par les Services EXP Inc. de Victoriaville ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer à Services Exp Inc. le contrat de Phase I de l'étude préliminaire mentionnée en rubrique au coût 17 500 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-12-472

Dépôt d'états des résultats et aide financière – spectacle d'humour 2019

ATTENDU QUE le dépôt de l'état des résultats du spectacle d'humour tenu le 20 septembre 2019 révèle une perte nette de 2 194,22 \$;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QU'AUCUNE aide financière n'est versée au Club de Patinage artistique de Princeville et au Centre la Petite Enfance La Petite Bande;

QUE la Ville absorbe la perte de 2 194,22 \$.

ADOPTÉE

19-12-473

Subvention – Club de hockey le Titan

ATTENDU la résolution 19-08-307 modifiant l'entente entre le club de hockey et la Ville uniquement pour la saison 2019-2020;

ATTENDU l'entente intervenue avec le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville pour les années 2017 à 2020 inclusivement;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser la 1^{ère} tranche de la commandite au Titan de Princeville pour la saison 2019-2020 prévue à l'entente au montant de 13 000 \$.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC de l'Érable (loisir municipal) – remise

Demande d'aide financière – Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska - rejeté

Demande d'aide financière et offre de service de déchetage – CLDI de l'Érable – rejeté

Invitation à une activité-bénéfice – Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable – rejeté

Demande d'aide financière – Institut de cardiologie de Montréal - rejeté

19-12-474

Demande de gratuité de salle - O.R.A.S.S.E.

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la Salle Pierre Prince le 6 décembre 2019 à O.R.A.S.S.E. pour la tenue de leur activité des Fêtes.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-12-475

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire